

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 19 décembre 2024
Rapporteur :
**Madame Marie-Pierre JEAN-
JACQUES**

N° 10

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 23/12/2024
- la transmission au contrôle de légalité le : 23/12/2024 (accusé de réception du 23/12/2024)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Mobilités - Convention entre Quimper Bretagne Occidentale, la Région, Concarneau
Cornouaille Agglomération, Quimperlé Communauté et SNCF Gares & Connexions**

Le présent rapport a pour objet de définir la participation de Quimper Bretagne Occidentale liée à une étude menée auprès des usagers en gare de Quimper.

Aujourd'hui, ce sont près de 1 200 voyageurs par jour qui arrivent en gare de Quimper via le réseau de trains express régionaux (en hausse de près de 40 % depuis 2019).

Les collectivités de Bretagne Sud et la Région partagent l'ambition de développer le TER dès septembre 2025. Un cadencement en heures de pointe à 30 minutes est visé.

Pour la gare de Quimper, cela représente une augmentation de l'offre de près de 40 %. Cette initiative vient confirmer les ambitions portées par l'Agglomération dans le cadre de l'aménagement du Pôle d'Echanges Multimodal (PEM).

Il est proposé de confier une étude d'intermodalité en gare de Quimper dès 2025, afin de mieux connaître les usages, les origines et destinations des usagers, leurs attentes en termes d'horaires, etc. Concrètement, cela prendrait la forme de comptages en entrées et sorties au niveau des différents accès de la gare et la réalisation d'entretiens auprès des voyageurs dans un souci de représentativité de l'échantillonnage.

La présente convention fixe les modalités financières de participation des collectivités associées à cette initiative, la Région et SNCF gares & Connexions qui portera la maîtrise d'ouvrage. Pour Quimper Bretagne Occidentale, cela représente une participation à hauteur de 5 311 €.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1- d'approuver la convention entre Quimper Bretagne Occidentale, la Région, Concarneau Cornouaille Agglomération, Quimperlé Communauté et SNCF Gares & Connexions ;
- 2- d'autoriser madame la présidente à signer la convention de financement des études portant sur l'analyse des flux de voyageurs ;
- 3- d'autoriser madame la présidente à procéder aux paiements des appels de fonds.